

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Séance du : 21 mars 2022

Date de convocation : 16 mars 2022

**Délibération du Conseil Municipal  
N°2022-025  
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
BUDGET LOTISSEMENT**

L'an deux mille vingt et deux et le vingt-et-un mars, à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : GILBERT Hervé à FAUST Alain

Absent: GILBERT Herve, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pièce jointe : vue générale du CA 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2343-12 ;

Vu le budget primitif du lotissement 2021 de la commune, voté par le conseil municipal le 14 avril 2021 ;

Vu les états préparatoires et les résultats d'exécution du budget 2022 ;

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif du lotissement de l'exercice 2021.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve et vote le Compte Administratif du lotissement de de l'exercice 2021 dont la vue d'ensemble est jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 23 mars 2022

Date affichage : 23 mars 2022



IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :








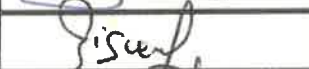


Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

FAUST Alain , Conseiller Municipal	
FERRIER Nathalie , Conseillere municipale	
FERRIER Stéphane , Conseiller Municipal	
GILBERT HERVE , Conseiller Municipal	
JACOB Roland , 3eme Adjoint	
MATHON Sylvie , Conseillere Municipale	
ONOL LANG Per , Conseiller Municipal	
PIC Jean-Pierre , Maire	
PIQUEMAL Michel , 2eme Adjoint	
SIONNET Anthony , Conseiller Municipal	
SIONNET Phillippe , 1er Adjoint	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

